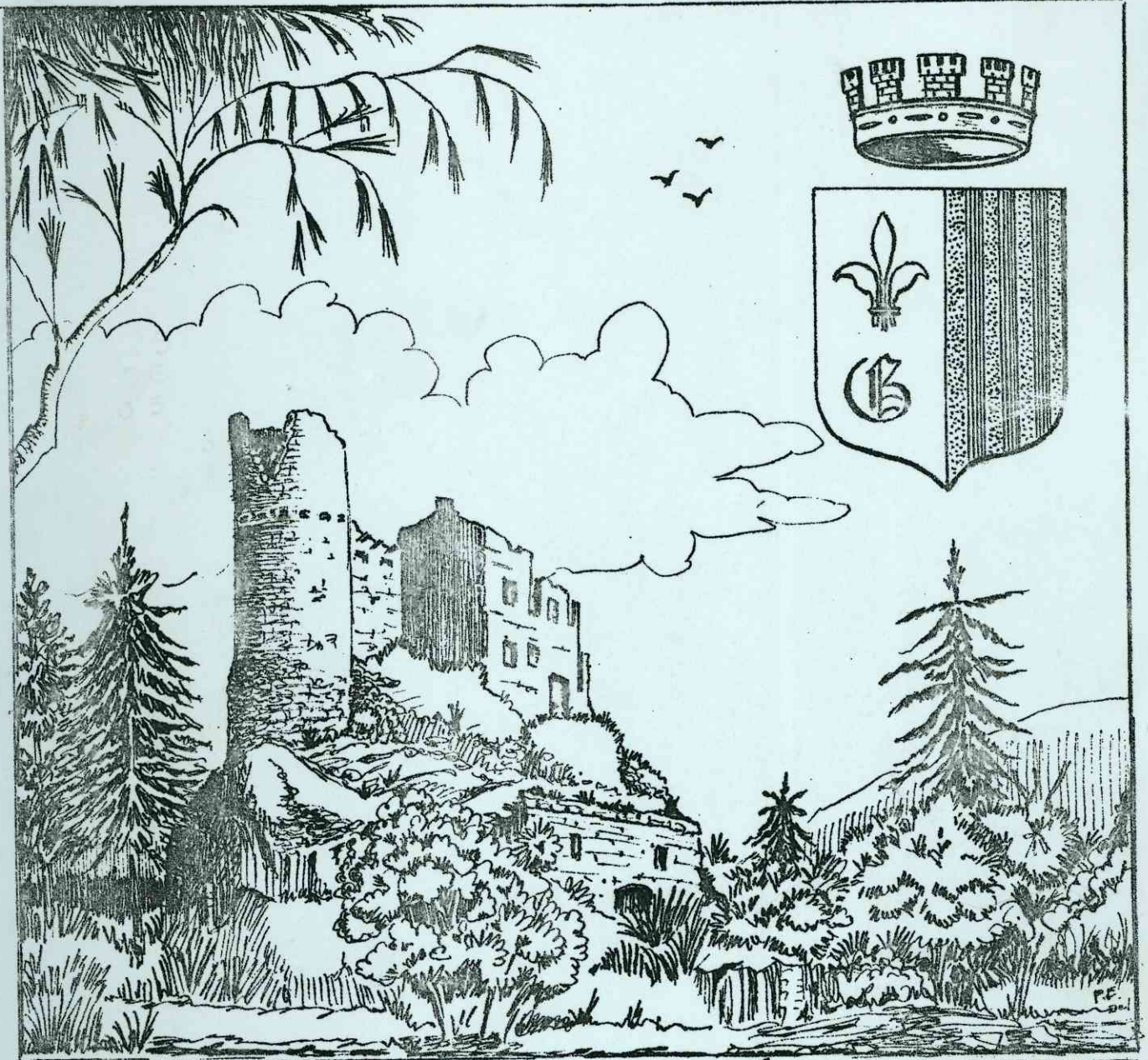


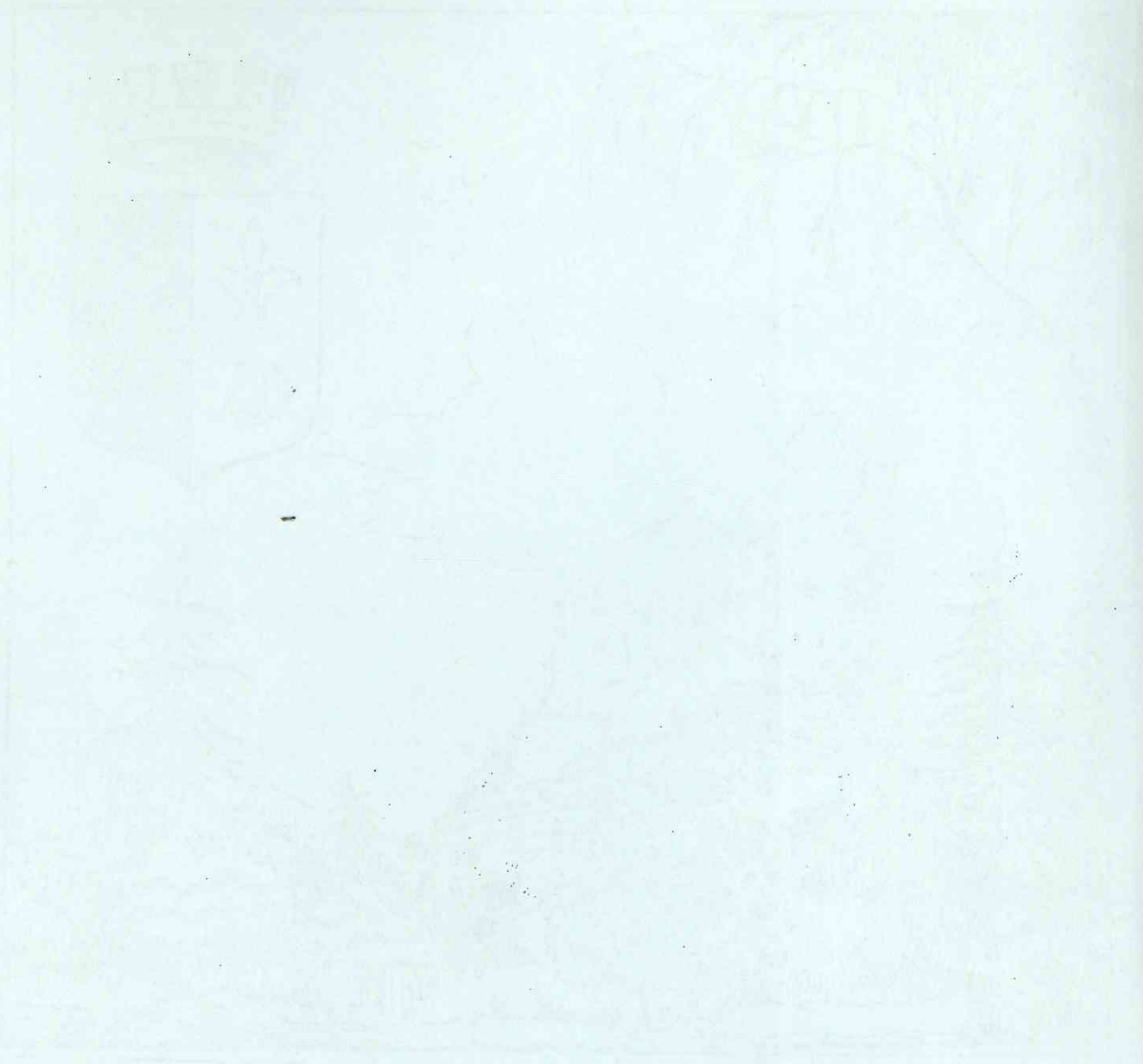
4045  
• DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY •



DÉPÔT LEGAL N. 53119

# LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTMENT OF THE INTERIOR  
BUREAU OF LAND MANAGEMENT  
WASHINGTON, D. C. 20250

14  
DE  
GULLAHER

BUREAU OF LAND MANAGEMENT  
WASHINGTON, D. C. 20250

## LE CHATEAU DE GUILLAUMES

Le château de Guillaumes est partie intégrante de notre cité. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner le plan de la ville et du fort retrouvé le siècle dernier par le Docteur Alexandre BARETY. Ce plan d'ailleurs a été publié plusieurs fois dans la Tribune et un examen précis permet de retrouver facilement certains vestiges de cet ensemble fortifié. On remarque aussi que la ville de Guillaumes était alors entièrement incluse à l'intérieur des remparts qui la protégeaient non seulement des ennemis éventuels mais aussi des crues du Var et du Tuébi.

Il est intéressant d'essayer de préciser les origines de notre château et pour cela, il convient de faire un peu d'histoire du passé. L'origine des premières fortifications est imprécise mais il semble que le voisinage de l'an 1.000 soit celui qu'il convient de retenir, de même pour la création de notre ville. Même à cette époque, la cité de Guillaumes n'était pas inféodée et les fortifications étaient la propriété du royaume de Provence. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la reine Jeanne a essayé plusieurs fois d'inféoder Guillaumes mais elle n'y est pas parvenue. A sa mort, en 1388, les frontières de l'ensemble de la Haute Vallée du Var furent remaniées, une partie fut détachée au bénéfice de la Maison de Savoie et l'autre partie comprenant Guillaumes et Daluis était maintenue dans le Comté Royaume de Provence.

Il s'ensuivit que Guillaumes devint un chef de baillage ou viguerie comprenant 30 communes. Et notre château constituait à l'époque le bastion de défense avancé de la France Rustique. C'est pourquoi il fût même réaménagé par Vauban. En 1760, à la suite d'une nouvelle rectification des frontières, Guillaumes et Daluis furent rattachées à la Savoie et à la Sardaigne et c'est à cette époque que notre château fut démantelé. C'est pourquoi, il se trouve aujourd'hui dans cet état de démolition avancée.

En examinant les registres de la Commune, il n'apparaît pas que des travaux de restauration aient été effectués jusqu'à ce jour sauf peut-être le petit éperon de consolidation qui a été construit il y a trois ans.

Au point de vue juridique et administratif, le bâtiment du château appartient à la Commune tandis que le site environnant qui appartient aussi à la Commune est un site classé. Il est fâcheux que ce classement du bâtiment n'ait jamais été obtenu car cette position administrative permettrait une aide de l'Etat pour des travaux de maintien ou de restauration nécessaires.

Dernièrement, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place l'éclairage de ce bien communal pour des raisons d'esthétique mais aussi pour essayer de sensibiliser non seulement la population de Guillaumes mais tous ceux que cela peut concerner en vue de la mise en route de travaux ayant pour but de maintenir le bâtiment dans l'état actuel et si possible de le restaurer au moins partiellement. Ce désir du Conseil Municipal est certainement partagé par l'ensemble de la population.

Mais il ne faut pas se cacher que ces travaux sont très onéreux et que, de plus, il est très difficile de trouver la main-d'oeuvre qualifiée pour les exécuter.

C'est pourquoi, dernièrement, j'ai demandé la liste des Associations de Jeunes dont la fonction est de restaurer les bâtiments anciens. Cette liste est assez longue et j'espère qu'elle permettra de recevoir une réponse favorable à notre projet.

J'ajoute que le Conseil Municipal certainement accepterait d'accorder une aide financière à l'Association éventuellement retenue ainsi d'ailleurs que le Département selon toute vraisemblance. Cette façon de procéder peut sembler légèrement utopique mais pourtant des réalisations dans cette discipline sont actuellement nombreuses en France et il n'y a pas de raison que notre Commune ne réussisse pas là où d'autres ont réussi, d'autant plus qu'un facteur est favorable à cette entreprise : c'est la dimension relativement petite de l'implantation de ce qui subsiste de notre château.

J'espère que notre appel sera entendu et que durant une période de 5 à 10 ans, il nous sera possible d'assister et de participer à la restauration de ce bien communal qui est le témoin principal de l'activité de Guillaumes depuis son origine.

M.D.

# ACTIVITÉS MUNICIPALES



25

ADMINISTRATIVE

INDEX

Le Conseil Municipal s'est réuni trois fois depuis le précédent numéro de la Tribune. Le 16 avril, le 8 mai et le 26 Mai 1973.

Voici les principales délibérations prises au cours de ses trois séances.

#### FRAIS DE GESTION DE L'ECOLE DE VALBERG -

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le décompte des frais de gestion de l'école de Valberg ( éclairage, entretien et chauffage ) établi par la Commune de Péone et dont le montant s'élève à la somme de 6 157, 81 F.

En accord avec la Commune de Péone, la quote-part de Guillaumes pour l'année 1972, s'élève, compte-tenu du nombre des élèves à 18,52 % soit la somme de 1 140,43 F.

Le Maire demande au Conseil Municipal de payer le montant de 1140,43 F en prélevant cette somme à l'article 826 " Charges sur exercices antérieurs".

#### CAISSE DES ECOLES - SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de financer le déplacement des enfants de l'école à Valberg pour le temps pédagogique et diverses dépenses effectuées par la Caisse des Ecoles en 1973, il y a lieu d'accorder une subvention à la Caisse des Ecoles.

Il propose que cette subvention soit d'un montant de 1.000 frs à prélever art 657, du budget primitif 1973.

Le Conseil Municipal adopte.

#### TOUR DE FRANCE - SUBVENTION

M le Maire donne connaissance d'une lettre émanant des organisateurs du Tour de France cycliste indiquant que les coureurs traverseront notre localité le 10 juillet 1973 et sollicitant une subvention à ce sujet.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer et de donner leur avis.

Le Conseil Municipal, oui, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de voter une subvention de 500 frs aux organisateurs du Tour de France cycliste pour l'année 1973.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres et inscrits au budget supplémentaire 1973. Art 657.

Soumet la présente délibération à l'approbation de Monsieur le Préfet.

LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL ( ancienne salle de tri des P.T.T.)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'émettre un titre de recette de 540 frs pour la location d'un local communal pour la période du 1er juillet 1972 au 30 Avril 1973, à Monsieur PONS Ernest Entrepreneur à Guillaumes.

Le Conseil Municipal adopte.

TRAVAUX D ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal une précédente communication relative à l'extension du réseau d'eau potable et à la terminaison de la pose des compteurs;

Cet ensemble de travaux a fait l'objet d'un avant-projet dressé par le Cabinet COUMELONGUE dont le montant est évalué à la somme de 290.000 frs.

Cet avant-projet a été porté à la connaissance de la Direction Départementale de l'Agriculture qui l'a retenu et l'a inscrit sur la liste des projets susceptibles de bénéficier d'une inscription au programme 1973.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette inscription sur le programme 1973 n'a pas eu lieu et que de ce fait, les travaux ne peuvent être entrepris. Il exprime ses regrets surtout en ce qui concerne la pose des compteurs, faute de laquelle il n'est pas possible d'instaurer à Guillaumes un service normal de distribution et de vente de l'eau.

Il rappelle que la première tranche de pose des compteurs avait été effectuée à la suite d'une inscription au programme 1968.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'avant-projet dressé par le Cabinet COUMELONGUE et s'élevant en ce qui concerne les travaux urgents à la somme de 290.000 frs et demande à Monsieur le Préfet, le cas échéant, l'inscription à un programme complémentaire dès l'année en cours.

Dans le cas où la totalité du projet dépasserait les possibilités de ce programme complémentaire, le Conseil Municipal suggère d'effectuer ces travaux en deux tranches durant les années 1973 et 1974.

Le Conseil Municipal adopte.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER - Tranche communale 1972

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet d'utilisation de la tranche communale 1972 du F.S.I.R relatif à la construction d'un chemin dit " Au delà du Var " dressé par le Service des Ponts et Chaussées et il lit le rapport de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire.

Le Maire rappelle que le financement de ce projet s'établit de la façon suivante :

Part de l'Etat 26%.....	7.800,00
Part du Département 64 %.... ( décision de la Commission Départe- mentale dans sa séance du 30/6/1972)	19.200,00
Part de la Commune 10%.....	<u>3.000,00</u>
	30.000,00

Le montant de la dépense a déjà été inscrit au budget supplémen-  
taire 1972. Le Maire propose de prendre l'engagement de le reporter sur  
le budget supplémentaire 1973.

Le Maire rappelle que Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire pro-  
pose d'effectuer les travaux de terrassement et de chaussée en régie  
directe avec les moyens du Parc Départemental de l'Equipement et du  
Logement pour un montant de travaux de 16.147, 97 frs Hors T.V.A tan-  
dis que l'ouvrage d'art sera exécuté à l'entreprise pour un montant de  
4.500 frs Hors T.V.A.

Les travaux seront donnés à la suite d'un appel d'offres sur  
rabais où tous les entrepreneurs de la région seront consultés.

Ouï, cet exposé, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

#### VENTE ANCIENNE ECOLE DE BOUCHANIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a autori-  
sé la vente du bâtiment communal dénommé ancienne école de Bouchanières  
( délibération du Conseil Municipal du 6/1/1973 visée par le préfet  
le 2/5/1973).

Le Maire soumet au Conseil Municipal le cahier des charges de la  
vente.

Le Conseil Municipal adopte.

#### ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions  
légales permettant la mise en place d'Association Foncières Pastorales.

Compte-tenu que le quartier de Villeplane est pratiquement dépeu-  
plé et que de ce fait, il n'est pratiquement plus parcouru par les trou-  
peaux ovins, compte-tenu que cette situation ne saurait se perpétuer  
sans dommage pour le maintien en l'état de production des terres, le  
Maire estime qu'il y aurait lieu d'envisager l'utilisation de nouveaux  
textes permettant la création d'une Association Pastorale.

Ouï, l'exposé du Maire, ainsi que l'exposé de Monsieur RAHMANI,  
Ingénieur chargé des Associations Foncières Pastorales dans la Région-  
Provence-Côte, d'Azur, le Conseil Municipal :

- Décide la création d'une Association Foncière Pastorale dans les quartiers de Villeplaine et de Saussette, conformément aux statuts, rédigés selon les statuts-types présentés par le Ministère de l'Agriculture.

Le Conseil Municipal, décide d'inclure dans cette Association, les parcelles de la liste ci-jointe.

Il convient de remarquer que la Commune de Guillaumes est propriétaire de plus de la moitié des terrains inclus dans le périmètre pastoral.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

#### LOCATION GARAGES COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir des baux de location pour les garages communaux.

Pour simplifier la comptabilité, ces baux sont prévus pour une durée de sept mois à savoir du 1er juin 1973 au 31 décembre 1973.

De ce fait, le montant de chaque bail s'élève à la somme de 245 Frs pour les petits garages et à la somme de 315 frs pour les grands garages.

Le Conseil Municipal, oui, l'exposé du Maire, autorise ce dernier à signer les baux en question avec MM Raoul PONS - Fernand EPELE - Roger BRES - Marius NICOLAS - Roland BRUN - Louis TORRES - CHAMPOUSSIN et Madame Rosa SALVINI.

#### ROLE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des sommes à recouvrer pour l'assainissement année 1973, l'approuve et l'arrête à la somme de dix sept mille six cent soixante huit francs quatre vingt douze centimes ( 17.668,92 F) ce qui représente le prix unitaire de 0,24 F le m<sup>3</sup>.

#### ROLE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des abonnements à l'eau pour l'année 1973, l'approuve et l'arrête à la somme de trente quatre mille deux cent quarante six francs soixante six centimes ( 34.266,66 ) F ce qui représente le prix unitaire de 0,33 frs le m<sup>3</sup> ( sans changement de prix avec l'année précédente).

#### PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la décision de créer une Association Foncière Pastorale à Villeplaine, il a prié le Cabinet COUMELONGUE, d'établir un projet d'aménagement de cette Association.

Il dépose devant le Conseil Municipal la première tranche de ce projet d'aménagement qui comprend entr'autres, la fourniture d'abreuvoirs avec la fourniture et la pose de conduite d'eau potable, la construction d'un abri en agglomérés, la construction d'un abri de fourrage, l'aménagement de parcs fixes et de parcs mobiles et la remise en état de 15 ha de pâturages.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de 50.000 frs TTC.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet et sollicite une subvention de l'Etat et du Département.

Le Maire rappelle qu'une subvention de l'Etat de 50% a déjà été accordée à ce projet.

## TRAVAUX COMMUNAUX

### AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Ces travaux confiés par adjudication publique à l'Entreprise PONS E de Guillaumes, ont repris dès la belle saison, actuellement le gros-oeuvre a été achevé et les travaux ayant fait l'objet de concessions perpétuelles sont eux aussi en bonne voie d'achèvement.

Il reste à exécuter en plus des murs de clôture et de la construction des marches d'escaliers, reliant les différents niveaux, le remblaiement des parties non occupées à ce jour, par les concessions et les espaces de dégagements ; seront installés ensuite les canalisations d'amenée d'eau avec bornes fontaines et les collecteurs d'eaux pluviales; pour ces dernières installations un tassement définitif du sol sera nécessaire.

Ajoutons qu'un certain nombre de caveaux ont été construits à l'avance, ces derniers pourront être vendus au fur et à mesure des demandes de concessions. Ces travaux sont effectués sous le contrôle des Services Départementaux du Génie Rural et exécutés sous la direction du Cabinet COUMELONGUE de NICE.

### CHEMIN DE VILLETALE

Les derniers travaux à exécuter selon le marché conclu avec l'Entreprise PRATICO, de la Ribière à Guillaumes, ont été exécutés dès le printemps et la réception provisoire prononcée, le chemin a été mis à la disposition des usagers dès la fin mai.

La direction des travaux était assurée par les services de l'Équipement - Subdivision de Guillaumes.

L'inscription d'une deuxième tranche de travaux devant permettre la construction des chaussées (empierrement, revêtement bitumeux, écoulement d'eaux) a été sollicitée par le Conseil Municipal auprès des services de la Direction Départementale de l'Agriculture, au titre de la rénovation rurale en montagne.

AMENAGEMENT DU CHEMIN AU DELA DU VAR ET DE  
LA FRACHE

- Ces travaux qui ont été inscrits au programme 1972 du Fonds Spécial d'Investissement Routier, pour une dépense de 30.000 frs ont débuté par la construction d'un pont-cadre en béton armé, toutes charges de 3,00 d'ouverture et de 3,50 de chaussée, sur le vallon de la Frache. C'est l'Entreprise EUTIZI de Valberg qui à la suite d'un appel d'offres local lancé par les services de l'Équipement procède à sa construction, actuellement en cours d'achèvement.

Lorsque les délais réglementaires pour les prises définitives du béton seront écoulés, la deuxième phase des travaux comportant l'empierrement et le revêtement de la chaussée sera exécutée par les services de l'équipement de la subdivision de Guillaumes. Ces travaux faciliteront grandement l'accès en aval du pont sur le Var, d'une part ; au jardin d'enfants, au terrain de football, ainsi qu'aux propriétés riveraines, d'autre part en amont, en assurant la desserte du tennis, des installations sportives à venir et des propriétés privées, à destination de zone constructible. Ajoutons que parallèlement l'entreprise GRAILLE Hervé a procédé à la construction d'un petit mur de soutènement en bordure du jardin d'enfants.

OUVERTURE DU CHEMIN DU QUARTIER DE LARTON

Il s'agit en réalité de l'ancien chemin de Guillaumes à Ville-neuve d'Entraunes, qui, longeant la rive droite du Var rejoignait le Pont de Paniers sur ce même fleuve à la limite des deux communes.

Ce projet étudié, il y a deux ans par les services de l'Équipement se montait initialement au total de 30.000 frs comprenant les travaux à l'entreprise et la somme à valoir pour honoraires, déplacements de support E.D.F, frais d'enquête etc... et comportait une difficulté majeure le franchissement d'une falaise rocheuse instable de 150 m de long.

À la suite de la consultation des entreprises locales qualifiées, ces dernières ayant toutes demandées une augmentation du prix, c'est en définitive l'Entreprise PONS qui a été retenue pour un montant de travaux de 30.470 frs T.V.A comprise.

Signalons qu'avec l'accord du propriétaire intéressé, l'origine du chemin qui se situait à hauteur de la scierie PONS et traversait une propriété déjà desservie, a été reportée à la hauteur du premier lacet du chemin départemental n° 76 et en bordure de cette même propriété ce qui donnera plus de sécurité durant la mauvaise saison.

Le financement de l'opération a été assuré par une subvention de 40 % du département sur le devis initial cependant que la Commune et le propriétaire de l'habitation de Larton se partageront par moitié le restant de la dépense.

Ajoutons qu'il est dans les vues du Conseil Municipal de Guillaumes, de prolonger ce chemin soit sous la forme d'un sentier touristique soit sous la forme d'un chemin forestier à travers les forêts des quartiers Roche de Rey - Ubac de Grave Sournin - La Théoulière afin de faciliter la lutte contre les incendies de forêts, dans cet immense massif boisé qui jouxte les limites de la Commune de Sausse à travers les bois de la Loubière et de Paniers. L'ouverture de cette voie rendrait plus commode aussi la desserte des propriétés, qui, à l'heure actuelle ne peuvent être exploitées par les habitants du hameau de la Ribière qu'en traversant le VAR à Gué ce qui n'est pas souvent possible.

R.G.

### Exploitation du réseau électrique

Le Maire de Guillaumes a reçu à la Mairie dernièrement la visite de Monsieur LAUGIER, Ingénieur, Chef de subdivision de l'Electricité de France venu spécialement à Guillaumes pour mettre au point la mise en route du tarif universel souscrit par la Commune.

Rappelons que ce nouveau régime qui accorde l'exploitation à tarif réduit intéressant comporte malheureusement pour la commune, l'obligation d'assurer l'entretien de l'éclairage public.

Au cours de cette visite, différents problèmes ont été examinés en commun et en particulier, celui de l'exploitation du réseau électrique au sujet duquel Monsieur l'Ingénieur a adressé la lettre suivante que nous pensons utile de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait part de vos craintes concernant la qualité de service dans la région de GUILLAUMES.

La suppression d'une base avancée constituée par l'ancien secteur, et des difficultés de liaisons téléphoniques vous font craindre l'isolement en cas de panne sur nos réseaux.

Sur le premier point, nous pensons que l'expérience des deux années écoulées depuis la suppression de ce secteur est à même de vous rassurer.

Quant au deuxième point, nous vous précisons que nous disposons depuis l'hiver dernier d'un système de télécommande de nos réseaux Moyenne Tension permettant très rapidement d'isoler le tronçon défectueux ; ces dispositifs, qui ont été mis en place à BEUIL et VALBERG, vont être généralisés.

En outre, en période de fortes perturbations, l'hiver notamment, nous envisageons de mettre à la disposition des Services des Ponts et Chaussées un poste radio portatif, nous permettant de prendre contact avec ces Services pour leur demander, éventuellement, de dégager les voies que nous devons emprunter pour effectuer des manoeuvres ou des dépannages.

Enfin, nous pensons qu'il vous sera toujours possible, en cas de défaillance des liaisons téléphoniques, de faire prévenir nos Services de Puget-Thénières, en utilisant les liaisons radio de la Gendarmerie.

Nous espérons que ces précisions seront à même de vous rassurer ; quant à nous, soyez persuadé, Monsieur le Maire, que nous mettrons tout en oeuvre pour assurer une qualité de service toujours meilleure.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

#### ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA STATION OUEST D'EPURATION DES EAUX USEES DE VALBERG.

Nous informons les intéressés que cette enquête sera ouverte en Mairie du 18 Juillet au 9 août inclus.

Pendant les trois derniers jours de l'enquête, du mardi 7 août au jeudi 9 août inclus de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 H, le Commissaire Enquêteur, M. Jean LOUBET recevra en personne à la Mairie de Guillaumes les observations du public.

#### LA FETE DE LA SAINT-JEAN A GUILLAUMES

Comme chaque année, cette fête traditionnelle a conservé son caractère familial.

Elle a été célébrée dimanche 24 Juin tandis que la veille les feux étaient allumés dans le Tuébi en présence d'une grande assistance.

Dimanche matin, comme d'habitude, la population de Guillaumes s'est rendue à Notre-Dame de Buyei en procession. L'office religieux était célébré par notre curé, Monsieur l'Abbé PROCACCI assisté de Monsieur l'Abbé EPLE, de la paroisse d'Antibes. Cette année, cette cérémonie a été rehaussée par la présence de la chorale d'Antibes au nombre impressionnant d'une cinquantaine de participants et de participantes à la grande satisfaction de l'assistance. Un récital de haute qualité a été offert à la population de Guillaumes.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le traditionnel apéritif à la source était offert à tout le monde.

Dans l'après midi, la kermesse et particulièrement les jeux de quilles ont remporté le succès habituel.

Nous tenons à adresser nos remerciements à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette fête, particulièrement à Monsieur l'Abbé PROCACCI, aux enfants de chœur et à tous ceux et à toutes celles qui ont aidé à la bonne tenue de cette organisation. Ajoutons que la chorale d'Antibes ainsi que son directeur, Monsieur l'Abbé EPLE ont été reçus chez le Maire à la Ribière qui les a retenus pour un apéritif et qui leur a offert l'hospitalité pour leur pique-nique.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

1°) - Le Service de l'Equipement nous invite à rappeler aux intéressés éventuels que conformément aux dispositions de l'article 84 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, quiconque désire entreprendre ou implanter une construction, à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondation, doit, au préalable obtenir un permis de construire.

" Les contrevenants s'exposent à une amende et les tribunaux correctionnels peuvent ordonner la démolition de la construction effectuée sans permis de construire".

2°) Depuis le 2 mai dernier, l'étude des demandes de permis de construire est effectué au niveau des Subdivisions Territoriales en vue d'assurer un contact plus étroit entre le public et l'Administration représentée par M. l'Ingénieur subdivisonnaire.

En conséquence, les demandes de permis de construire doivent être déposées directement dans les subdivisions territoriales.

En ce qui concerne le canton de Guillaumes, cette subdivision se trouve à Guillaumes, C.D.28, route de Valberg.

Très souvent, en Mairie, on reçoit la visite de propriétaires venant demander des renseignements sur les détachements de parcelles.

Nous venons de lire dans le bulletin d'information et recueil des actes administratifs, une lettre de Monsieur le Préfet donnant toutes les précisions nécessaires sur ces questions.

Nous pensons donc que certains de nos lecteurs seront heureux de pouvoir lire ce texte et éventuellement en tirer profit pour une décision de vente d'une parcelle.

Lettre de Monsieur le Préfet,

### Lotissements et détachements de parcelles.

Les autorisations de détachement d'une première parcelle délivrées par mes soins indiquent que " dans le cas où une opération de lotissement serait envisagée dans l'avenir, le dossier qui serait alors établi devrait porter sur l'ensemble de la propriété avant toute division".

Pour l'application de ces dispositions, il convient de considérer les cas ci-après :

#### 1° Vente de la parcelle restante

Si, après avoir obtenu une autorisation de détacher une première parcelle non bâtie, un propriétaire veut vendre la partie restante non bâtie également, il y a lotissement puisque l'opération comporte une division volontaire et deux ventes sussecives en vue de la construction. La demande doit porter sur l'ensemble de la propriété, la première parcelle détachée formant le lot n° 1.

Ainsi l'acquéreur de ce premier lot peut se trouver incorporé contre son gré dans un lotissement. Pour éviter cet inconvénient, il est toujours conseillé aux propriétaires de présenter une demande de lotissement avant la première vente s'ils envisagent de vendre d'autres lots par la suite.

Si la première parcelle détachée était déjà bâtie, au moment du détachement, la vente, sans nouvelle division, de la partie restante, ne demande aucune autorisation.

De même, aucune autorisation n'est requise pour vendre, après un premier détachement de parcelle non bâtie, le surplus de la propriété qui est bâti.

## 2° Division de la partie restante

Il va de soi que la vente en plusieurs lots, destinés à la construction, de la partie restante constitue un lotissement dans lequel doit être incorporée la première parcelle détachée antérieurement (lot n°1).

## 3° Division de la parcelle détachée.

### a) subdivision en vue d'effectuer une vente

L'acquéreur d'une parcelle détachée non bâtie peut demander à son tour l'autorisation de procéder à un détachement. A priori, il n'y a pas lotissement sauf dans le cas où il apparaît qu'il y a eu intention de tourner la loi. Une présomption de cette nature peut naître du rapprochement dans le temps de deux opérations successives : un premier détachement par le propriétaire d'origine suivi d'un second détachement demandé par l'acquéreur du premier lot vendu. En effet, dans ce cas, le résultat de l'opération est le même que si le propriétaire d'origine avait cédé successivement deux lots à deux acquéreurs distincts.

### b) Subdivision en plusieurs lots

Il ressort de la définition du lotissement donnée par l'article 1er du décret n° 58-1466 du 31 décembre 1958, que si un laps de temps important sépare un premier détachement d'un projet de subdivision de la parcelle détachée, il ne s'agira pas d'une seule opération mais de deux opérations distinctes. Dans cette hypothèse, le lotisseur sera l'acquéreur de la parcelle détachée.

Par contre, si le détachement de la première parcelle est suivi, à peu d'intervalle, d'une demande de lotissement de la partie détachée, l'Administration est fondée à rechercher s'il n'y a pas eu intention de tourner la loi. Dans le cas où il peut être prouvé que le propriétaire à l'origine avait connaissance de l'intention de son acquéreur de procéder à un lotissement, c'est sur la propriété dans sa totalité et avant toute division que devra porter la demande de lotissement laquelle sera présentée conjointement par le propriétaire initial et son premier acquéreur. C'est à l'Administration, bien entendu, qu'il appartient de démontrer qu'il y a eu intention de tourner la loi et la preuve peut ressortir d'actes contractuels, par exemple, d'une clause insérée dans un acte de mutation.

## PRODUITS D'HYGIENE, COSMETIQUES ET.... SANTE PUBLIQUE

Position de la Confédération des Syndicats Médicaux, face à la publicité mensongère.

### ESCROQUERIE ET ABUS DE CONFIANCE

Des annonces publicitaires proposent à la crédulité publique le moyen d'agir sur la croissance ( "même partielle " ). Or, aucun médecin n'ignore que la croissance s'arrête définitivement et irrévocablement avec la soudure des cartilages de conjugaison des épiphyses osseuses qui s'opère, sous l'influence des sécrétions hormonales génitales, au cours de la période pubertaire.

Des crèmes et des savons se prétendent " amaigrissants " . Or, on sait que l'obésité relève, selon les cas, de facteurs héréditaires, endocriniens, nerveux, métaboliques, et ne peut être véritablement traitée ( bien souvent avec mille difficultés ) que par les thérapeutiques appropriées à ses diverses causes possibles.

Des aérosols rétablissent, paraît-il, " l'équilibre de "la" panicule adipeuse " ( que les médecins appellent "le" panicule adipeux ). Des produits exotiques permettraient-dit-on - d'obtenir " une poitrine resplendissante en quelques semaines ". Or, l'hyperplasie, l'aplasie ou la ploose mammaire, relèvent de la seule chirurgie. Les traitements médicaux les mieux fondés ( en général hormonaux ) visant à développer les seins trop petits, se soldent généralement par des échecs au prix d'effets secondaires indésirables.

Des embryons vivants !! - sont proclamés victorieux des rides, des boutons, de la couperose... Or, aucun embryon ne saurait évidemment survivre ni franchir, mort ou vif, la barrière épidermique. Alors même qu'il la franchirait, il resterait impuissant à régénérer le tissu conjonctif dont la raréfaction conditionne la formation des rides ( ou à contracter les réseaux capillaires du derme dont la dilatation entraîne la couperose ).

Des méthodes personnalisées proposent " d'allonger les cheveux de 3, 6, 10 cm et plus - ( ce que n'importe quel cheveu fait seul en 1, 2 et 3 mois ). D'autres formules arrêteraient en 6 jours la chute des cheveux en s'attaquant " aux quatre variétés ( pas une de moins ) de microbes " qui en sont responsables. D'autres produits " tuent définitivement le poil dans sa racine ( or seul l'acétate de Thallium, au prix d'intoxications graves, peut donner ce résultat ).

Toutes ces pratiques relèvent purement et simplement soit des lois qui répriment l'escroquerie et l'abus de confiance, soit de celles

qui protègent la santé de la population. Encore peut-on remarquer que ces pratiques visent généralement des états pathologiques déterminés et indiscutables : couperose , boutons, cellulite, obésité, alopecie, varices...

L'utilité de savoir si elles s'adressent à des sujets sains ou non, s'efface ici devant l'imprudence ou l'impudence des procédés.

(Extraits du rapport du Docteur ARON-BRUNETIERE).

### SIGNALISATION TOURISTIQUE

En accord avec le Commissariat Général au Tourisme, la Société SEREP, mandatée par l'E. D.F. à l'intention de poser des panneaux d'information touristique sur le territoire des Communes.

Ces panneaux comporteront d'un côté la carte touristique en couleur du Département et de l'autre, une publicité pour l'E.D.F. G.D.F.

Cette opération entièrement gratuite pour les Communes est financée par cette entreprise nationale.

La Mairie a reçu la visite d'un responsable de cette mise en place pour le Département des Alpes-Maritimes et à la suite de cette visite, il a été décidé que deux panneaux seront posés à Guillaumes.

### TAXE D'HABITATION ( Impôt local)

Nous rappelons à nos lecteurs que l'ancienne contribution mobilière sera remplacée à partir de 1974 par la taxe d'habitation.

Le produit de cette taxe sera réservé au Département et à la Commune du lieu où elle est établie.

La mise en place de cette nouvelle taxe d'habitation fait suite au recensement de la propriété bâtie qui a été fait durant ces dernières années.

Nous pensons qu'il est utile de porter à la connaissance des contribuables les renseignements officiels reçus en Mairie à ce jour.

### AVIS AUX CONTRIBUABLES

Sous réserve d'un vote du Parlement, la taxe d'habitation est appelée à remplacer en 1974, la contribution mobilière.

Il est prévu pour le calcul de cette taxe que la base d'imposition afférente à l'habitation principale de chaque redevable pourra être diminuée d'abattements pour charges de famille.

A cet effet, seront considérés comme personnes à la charge du contribuable, à la condition d'habiter avec lui :

- ses enfants ou les enfants par lui recueillis, s'ils sont âgés de moins de 21 ans ou infirmes ;
- ses ascendants âgés d'au moins 70 ans ou infirmes.

Pour permettre au service des impôts, de déterminer le montant des abattements auxquels ils pourraient prétendre en 1974, du chef de leurs charges de famille, les contribuables sont invités à en faire la déclaration en Mairie avant le terme de rigueur, à l'aide du formulaire n° 1006 bis que les services municipaux tiennent à leur disposition.

Nous invitons donc les intéressés à passer en Mairie pour retirer éventuellement une formule 1006 bis.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE nous communique :

Cette année, la Société de chasse de Guillaumes a effectué 3 lachers de gibier. Un premier lacher a eu lieu fin janvier. Il était représenté par 20 lièvres achetés à la Fédération, soit une valeur de 3.240 frs. Le deuxième lacher a eu lieu première quinzaine de février représenté par 10 lièvres, 12 faisans et 3 couples de perdrix soit une valeur de 2.440 frs. Sur cet ensemble de gibier de repeuplement, la Société de Chasse a reçu une subvention de la Fédération Départementale de 750 frs.

Enfin, dernièrement, la Société a laché pour le tir, 6 lièvres représentant une somme de 780 frs achetés à la Fédération Départementale. Cette livraison ne comporte pas de subvention car il s'agit de gibier de tir. Cette dernière livraison a été prélevée à l'élevage de St Jacques de Grasse et à ce sujet, la Société de Chasse tient à exprimer sa reconnaissance au Président LAGNEAU d'autant plus que cette année, le Président Départemental a offert gratuitement à la Société un lot de 15 lapins de garenne qui ont été lachés sur les terrains de la chasse.

De plus, cette année, pour la première fois, on a procédé à l'ensemencement de 3 hectares de terrains en blé, avoine et orge. Cette opération a représenté une dépense de 300 frs pour lesquels la Société a obtenu une subvention de 80 frs.

Nous sommes heureux de voir que la Société de Chasse fait cette année un effort plus important que d'habitude et nous espérons vivement qu'elle sera récompensée par des résultats positifs.

=====

## SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DANS LES ZONES DE MONTAGNE

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs une lettre reçue en Mairie et adressée par Monsieur Francis PALMERO, Président du Conseil Général relative à l'installation des jeunes agriculteurs en zone de montagne.

Nous espérons vivement que parmi nos lecteurs, ces dispositions de la loi puissent être utilisées.

### LETRE DE MONSIEUR PALMERO

Je m'étais étonné qu'après du Ministre de l'Agriculture que le Département des Alpes-Maritimes ne figure pas dans la liste des Départements qui, en totalité ou partiellement, pourront recevoir dans les Communes situées en zone de montagne et dès 1973, des subventions d'installation de 25.000 francs, destinées aux jeunes agriculteurs et je lui avais demandé de vouloir bien y remédier, les Alpes-Maritimes réunissant toutes les caractéristiques voulues et ayant d'ailleurs été largement incluses dans la zone de rénovation rurale.

Il vient de m'être répondu qu'en dehors des vingt-sept Départements dont l'ensemble du territoire ou une partie de celui-ci bénéficie de la dotation d'installation au profit de jeunes agriculteurs s'établissant pour la première fois, cette mesure est applicable dans toutes les communes classées en zone de montagne par arrêtés du Ministre de l'Agriculture en date du 26 Juin 1961 et du 3 Août 1962. Il en est donc ainsi de toute la partie Nord du Département des Alpes-Maritimes représentant plus des deux tiers de son territoire. Toutes dispositions ont été prises, dès la publication du Décret N° 73-ml8 du 4 janvier 1973 instituant le régime des dotations d'installation pour que celles-ci puissent être attribuées aux jeunes agriculteurs s'établissant à partir de 1973 sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises.

Très heureux de vous informer de cette décision, je vous prie de croire, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

### SERVICE VETERINAIRE

Monsieur le Secrétaire Général a adresse la lettre suivante à Monsieur le Maire.

Je vous serais très obligé de bien vouloir appeler l'attention de Messieurs les éleveurs, sur la possibilité qui leur est offerte les dimanches et jours fériés, en cas d'absence fortuite de leur vétérinaire habituel, de s'assurer le concours d'un vétérinaire remplaçant en appelant l'un des deux vétérinaires de garde dont le nom et l'adresse figurent dans la presse locale.

Les vétérinaires de garde, s'ils ne peuvent intervenir eux-mêmes, sont en possession de liste des Docteurs Vétérinaires auxquels il peut être fait appel en cas d'urgence grave.

UN GRAND CHEF ELECTRICITE - GAZ DE FRANCE

Le 22 Juin a eu lieu à Nice, la réunion du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz de France, dont le Président est notre si sympathique ami, Monsieur Joseph RAYNAUD, Sénateur et Maire de LEVENS, pour fêter le départ ou plutôt l'avancement de notre excellent ami Félix BONIFACE, Chef de Centre-Adjoint, Conseiller Municipal de Levens, Secrétaire de ce Syndicat, Président du Lions-Club d'Antibes, comme chef de centre à BLOIS.

Cette réunion, des plus sympathiques où plusieurs discours furent prononcés, dont celui de notre ami Joseph RAYBAUD, très heureux pour son avancement, mais tous regrettaient son départ. Parmi cette assistance, composée d'un grand nombre de conseillers généraux, Maires et Conseillers Municipaux, nous avons noté la présence de nos excellents amis, M le Docteur DURANDY Maire de Guillaumes et M. Charles GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone.

Tout d'abord, voici l'étonnante carrière de notre ami BONIFACE, ayant fait ses études à Paris, sorti Ingénieur. Il resta quelque temps détaché à l'usine E.E.L.M de Plan du Var. Après la guerre 39-45, toutes les industries électriques et gazières furent groupées et prirent le nom de ELECTRICITE - GAZ DE FRANCE. Il fût rappelé directement comme attaché à la Direction. Il passa ensuite comme Chef de Subdivision où il eut toute la direction des réseaux d'ANTIBES, CAGNES et PLAN DE CARROS. Ce n'était pas un poste de tout repos : créations continuelles de nouveaux abonnés, de travaux de constructions très importants. Il eût prendre les parts de l'E.D.F. mais surtout du personnel par sa compréhension et sa bonne Direction.

Il y a deux ans environ qu'il fût nommé Chef de Centre-Adjoint, dont il sut s'en montrer digne et à la hauteur de sa tâche. Et maintenant BLOIS, sujet de notre réunion et de notre article; nous espérons bien qu'il n'y sera que de passage et qu'il réintégrera le plus rapidement possible son ancienne résidence de NICE, mais comme Chef de Centre de notre Département.

La place de Secrétaire de ce Syndicat a été remise à excellent ami Henry AUDIBERT qui lui succéda aussi comme Chef de Subdivision d'Antibes et fût rattaché dernièrement à la Direction de NICE.

Nos félicitations à ces deux excellents amis.

M.R.

#### XIV ° BREVET DE RANDONNEUR ALPIN

Le Club Alpin Français section des Alpes-Maritimes, a organisé le dimanche 24 Juin, l'épreuve du 2ème Degré en vue de l'obtention du Brevet de Randonneur Alpin.

Cette épreuve existe depuis 1959 et elle a lieu chaque année.

En 1973, la distance parcourue était de 50 kms 900 et le total des dénivellées 6.641 m, sur le parcours du Col de la Cayolle à Guillaumes en passant par le Mont Pelat ( 3.052 m) et par le col des Champs ( 2 035 m).

L'organisateur délégué M. GUERKIAN avait pris contact avec la Mairie et avec M Maurice BELLEUDY en vue de l'organisation du contrôle d'arrivée.

Celle-ci a eu lieu devant le préau de l'école tandis que les concurrents pénétraient sur la place par le pont du Var et la Rue d'Annot.

L'organisation du Club Alpin avait prévu en outre, une équipe-montagne de la 6° C.R.S. pour les liaisons et le balai tandis que le Président du secours en montagne était sur place.

L'ensemble du trajet était fort bien balisé ce qui a permis d'éviter des erreurs de parcours.

Le nombre de participants dépassait le chiffre 200 . Les premiers arrivants étaient à Guillaumes dès 14 heures tandis que le dernier arrivait à 17 H.

En fin de soirée , la Place de Provence présentait une animation inhabituelle et de très bon aloi.

Nous espérons vivement que le Club Alpin reviendra dans notre vallée du Var en y organisant des épreuves de cet intérêt et de cette importance.

LA PLACE DE GUILLAUMES, UN 14 JUILLET  
AVANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

---

Cette photographie nous a été obligeamment prêtée par notre ami, Monsieur Marius REBUFFO, que nous tenons à remercier, une fois de plus.



GUILLAUMES. — Le 14 Juillet à l'assaut des bonbons.

SUITE DE L'HISTOIRE DE GUILLAUMES

Nous rappelons que dans la Tribune de Guillaume N° 43, nous avons commencé la publication de l'histoire ancienne de Guillaume, recueillie par Monsieur Paul CANESTRIER, et Monsieur Lucien MAGALON.

Les services du juge mage allaient attirer à Guillaume de nombreux hommes de loi et une clientèle d'affaires. Les Guillaumoises eux-mêmes s'adonnèrent à l'étude du droit. Le poète local Lions a pu écrire : " La paisible Thémis de ce lieu fit ses charmes ".

Guillaume fournit au cours des temps beaucoup de bacheliers et de docteurs es-lois. La tradition se maintint longtemps puisqu'en 1845 on comptait 7 Guillaumoises avocats, dont 3 furent juges des mandements de Guillaume, de Puget-Théniers et d'Utelle.

Le baillage fut amputé d'une dizaine de communes quand François I<sup>er</sup>, en 1541, un juge royal à Entrevaux, puis créa le baillage d'Annot. Il n'en subsista pas moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La reine Marie de Blois, régente de Provence pendant la minorité de son fils Louis II d'Anjou, confirma en 1390 toutes les libertés et franchises précédemment concédées à la commune de Guillaume et accorda aux consuls certains droits généralement réservés à l'autorité judiciaire, comme le pouvoir de faire des inventaires, de conférer les tutelles. Louis III accorda encore, en 1437, à la commune le droit de déléguer ses propres représentants aux Etats de Provence, et, en 1428, le droit de nommer elle-même, son baile-juge et le lieutenant de ce baile.

En 1445, des compagnies d'aventuriers désolèrent les campagnes de la région. Les terribles compagnons d'Archimbold d'Abzac saccagèrent le bourg de Guillaume. Pour soulager les habitants, le roi René exempta temporairement la commune des contributions royales, des taxes de lods et de trézain. Il concéda la franchise de plusieurs foires pour développer le commerce. Il fit bâtir, vers 1450, un château-donjon formant citadelle sur les hauteurs escarpées qui commandent les passages du val d'Entraunes et du val de Tuébi: c'est le donjon dont la silhouette majestueuse donne aujourd'hui un cachet si pittoresque au paysage. On abandonna le "châteauvieux" qui tomba en ruine; la Tourre Cáirada résista plus longtemps; en 1578, on l'abattit pour éviter des accidents.

En vertu du testament fait le 10 décembre 1481, par son dernier souverain Charles du Maine, la Provence fut réunie à la France. De ce fait, Guillaume était la seule commune française du Haut-Var.

Les populations des communes avoisinantes soumises à la maison de Savoie devaient passer par Guillaume pour communiquer, par le col de Roua, avec les autorités savoisiennes de Puget-Théniers et de Nice. C'est à Guillaume qu'elles traitaient principalement leurs affaires commerciales. Les gouvernements des deux nations tolérèrent unmodus vivendi: circulation libre des personnes, tolérance de la langue française dans les écritures publiques, enseignement uniforme dans les écoles, clergé gallican du diocèse de Glandèves, cours légal des monnaies de France, d'Italie et même d'Espagne.

## II. - LA VILLE ROYALE AU XVII<sup>e</sup> SIECLE.

### Les Privilèges.

Charles VIII, roi de France et Comte de Provence, ratifia, en 1483, toutes les libertés, franchises et privilèges dont "la ville royale de Guillaume en Provence" avait bénéficié sous les anciens comtes et que son père Louis XI avait augmentés par l'exemption de quelques redevances "La ville ayant été en grande partie démolie, abattue par les guerres". Pour permettre aux habitants de restaurer ou reconstruire leurs maisons, Charles VIII, touché de leur loyauté leur accorda quelques subsides; puis, le 20 juin 1497, il accorda aux consuls l'autorisation de faire entrer ou sortir en franchise toutes sortes de grains.

Avec le concours du gouvernement royal et des Etats de Provence, on releva les vieux remparts de la ville, en les prolongeant jusqu'à la haute citadelle. De son côté, le duc de Savoie renforçait le Château D'Entraunes et faisait construire un petit "fort" au bord du plateau de Sauze pour surveiller la place de Guillaume.

Louis XII, en 1500 étendit la franchise à toutes les foires de Guillaume et en 1503 affranchit " les maisons et places de tous cens, impositions et services ". François Ier accorda, en 1518, aux habitants le droit de nommer l'un d'entre eux comme châtelain pour la conservation de la citadelle. La ville royale députait alors ses délégués aux assemblées générales de la province, restait chef-lieu de viguerie. Des Guillaumoises comme Honoré Durand, furent viguiers. Tous ces privilèges furent confirmés par les rois Henri II, en 1551, François II, en 1559.

La franchise des foires était pour Guillaume un gros avantage. Autrefois comme aujourd'hui, il y avait une foire chaque mois, sauf en janvier. L'économie rurale du Haut-Var, basée sur la petite culture à l'échelle familiale et sur l'élevage d'un certain nombre de brebis et de moutons que l'on pouvait paître dans les pâquis communaux ou joindre, en mai, au troupeau communal des alpages, permettait à la plupart des ménages de vendre de la laine, du drap, des fromages, quelques têtes de bétail. Chaque village avait 2 foires annuelles, le lendemain des deux fêtes patronales. De tous les villages on accourait en longues caravanes aux foires de Guillaume où les bouchers et autres marchands du bas pays du littoral venaient s'approvisionner. Toutes les transactions étaient ces jours-là, exemptes de taxe. Toutefois, les commerçants qui avaient un banc ou inventaire sur le champ de foire payaient du droit fixe de bancage. Les gens de la baronnie de Beuil qui apportaient des charges de froment ou de seigle devaient vendre au prix fixe chaque année par le baron. On venait même du Piémont acheter des draps solides et épais et les ventes du bétail venu d'autres localités étaient assujetties à la taxe de la foraine : les bouchers de Guillaume qui se faisaient livrer du bétail en dehors des jours de foire dédommageaient leurs fournisseurs de cette taxe.

Le passage des troupeaux transhumants était une source appréciable de revenus pour Guillaume qui percevait le droit de pulvérisation sur son terroir; dans le seul mois de juin 1547, passèrent ici 128 trenteniers de brebis et 48 d'agneaux, en provenance de St Martin de Crau, Cuges; Roquevaire, Berre, Augagne. La ville exigeait de même un droit de passage du sel, élément essentiel de consommation dans les pays de montagne : Entraunes, Villeneuve payaient en 1704, 16 livres 10 sols pour passer le sel pris à Nice.

Anciennement, le vin était à Guillaume l'objet d'un commerce si important que le roi de France avait accordé à la ville le droit d'y installer un " office de courtier et commissionnaires des vins " dont la compétence fut étendue aux eaux-de-vie et liqueurs au XVII<sup>e</sup> siècle/ " Pour la finance de cet office ", la ville payait au roi un droit proportionnel. La vigne prospérait alors jusqu'à 1200 et même 1300 m d'altitude. On buvait beaucoup de vin. Dans la pension alimentaire de la veuve, on pré-

voyait en moyenne un litre de vin par jour... les années de bonne récolte. Un vigneron disait à l'évêque :

Iou vous fariou tastar dou bouon vin de la puado  
Car au celier n'aven uno grando boutado  
Aquestan qu'ei Roberts n'aven de vin madur

C'est aux foires de Guillaumes qu'on réglait les échéances de paiement d'intérêts, d'annuités de dot ou de pension viagère. Les commerçants du lieu faisaient couramment crédit pour les achats conséquents, jusqu'à la foire prochaine.

#### L'ADMINISTRATION CONSULAIRE.

Le Conseil de ville, élu annuellement le lundi de Pentecôte, par le parlement général des hommes de Guillaumes, était dirigé par des consuls élus qui avaient le privilège de porter le chaperon rouge bordé d'hermine. Ils pouvaient être 2, 3 ou 4, au gré de ce parlement. On a les délibérations du conseil depuis 1586. Les comptes des clavaires (trésoriers) de 1497, de 1502 et de 1503 sont en latin; ceux de 1547 à 1575 en provençal; Paul Meyer en a publié des extraits dans 20 pages de ses Documents linguistiques du Midi de la France. Relevons quelques rubriques de dépenses.

Per escoubar la plasso la vigilio de la festo de Dieu; - per tirar los mascles la festo de Dieu; - per adobar lo bot de la campano; per sonar las campanos per lo tems d'orage; - id. Le jour de sainte Brigitte; - 4 gros à mestre Remusati notaire pour un parchemin; per adobar lotaborin de guerro; - a Anthoine Dominici dos testons, per un beure que feron en Bochanier cant aneron veser la cabano de Galardo; per un gostar que fase-ron mess. consols et autre gen de ben de la villo cant serquavon las scripturas per la villo. En 1560, payé 6 florins et demie pour la dépense que firent ceux qui jouèrent " La Moralité de l'Enfant perdu" ( le chiffre de la dépense fait supposer que le spectacle fut important ou qu'il y eut plusieurs séances).

En 1547, une pestiférée ayant été signalée à Ansenegues, quartier de Bouchanières, on commença par l'enfermer dans sa maison sous la garde de deux hommes; puis on construisit une cabane en planches en la grave dou Var, on y pourchassa la malheureuse, puis on y mit le feu, Anthony Colrat anet veser si la pestiferado ero morto; Mathieu Guaffielh anet cremar la bassaquo et la raubo de la pestiferado. Le calvaire indemnisa tous ces gens.

#### LA DEFENSE DE LA CITE.

Le conseil de ville recrutait " la milice de bourgeois et habitants" parmi les hommes les plus valides de la commune et deshameaux, en nommait le capitaine, le lieutenant et les autres officiers. Hommes et gradés assuraient, à tour derôle, la garde de la citadelle, des portes de la ville et le guet à certains postes sur les hauteurs. Ils étaient nourris aux frais de la ville les jours de service. En cas d'alerte, les taborinayres parcouraient les ruelles de la cité et les hameaux. Un capitaine d'un régiment venait périodiquement instruire, entraîner la milice pendant plusieurs jours, aux frais de la ville qui ne manquait pas de le gratifier d'un cadeau. " Le 26 Juin 1561 est venu le capitaine Loys Gay

accompagné d'un lieutenant : dépensé pour les repas 2 florins 10 gros, et donné au capitaine ung chabrin ( chevreau ). Le 4 Août 1562, le Capitaine Donadei est venu faire manoeuvrer les soldats : dépensé 13 fl. 2g. et donné en plus " très pòlasses"(poulets). Il y avait dans la citadelle un petit arsenal, un stock d'arquebuses et une provision de munitions. Chaque famille avait chez elle une arquebuse au moins pour la chasse; on s'en armait en cas d'alerte. Chaque année, un capitaine venait examiner les arquebuses des particuliers et celles de la citadelle. Un brave homme se plaignit une fois qu'ung embarnayre avio embarnat son arcabouso.

Les guerres de religion , la Ligue, les luttes entre Rasats (protestants partisans du maréchal de Retz, gouverneur de la Provence) et carcistes(catholiques affiliés au comte de Carcès) eurent à maintes reprises, entre 1562 et 1598, des répercussions sanglantes dans le Haut-Var en raison du rôle joué par le duc de Savoie dans ces conflits. Le commandant de la citadelle de Guillaumes envoyait des émissaires secrets de divers côtés, à Castellane, à Colmars, à Annot, per spiar, s'informer des mouvements de l'ennemi, " pour savoirsi les huguenots sont partis " : pagat a Johan Rancurel per anar spiar à Péone des Piémontes que si faio brut que devion descendre. De Guillaumes, loo hommes de la ville allèrent à plusieurs reprises au secours de Colmars menacé. Le 25 juin 1562, le capitaine Loys Gay venait occuper la citadelle de Guillaumes, avec une compagnie, car les huguenots approchaient ; ils étaient près de 4.000 à Barcelonnète et s'apprêtaient à passer la Cayolle. Le 10 septembre, M de Sommerive renforçait la garnison. Le 7 septembre 1574, les religionnaires commandés par le sicur de l'Isle saccageaient et brûlaient Annot; ordre de tenir bon à Guillaumes et les troupes de renfort participaient à de violents combats dans le val d'Entraunes et autour de Beuil.

Le roi de France se décida alors à mettre une garnison permanente de deux compagnies de troupes régulières dans la citadelle de Guillaumes , sous le commandement d'un gouverneur qui avait sa maison au sommet du bourg du côté du Tuébi. Lourde charge pour la ville qui devait contribuer de ses deniers à l'entretien de la garnison et maintenir en même temps sa milice. Pour conserver au ile et aux consuls le droit de nommer les officiers de la milice, la ville payait une redevance spéciale que Louis XIV porta à 300 livres en 1694. La milice participait avec la garnison aux opérations militaires. Écoutons le poète Lions :

Dans son sein pullulait une jeunesse ardente  
Disputant la victoire aux plus vaillants guerriers  
Et maintes, maintes fois sa bravoure constante  
Aux beaux champs de l'honneur se couvrit de lauriers.

La garnison de Guillaumes est représentée de façon curieuse, en des circonstances tragiques dans le grand tableau qui occupe le fond de l'abside de la vieille église de N.D. de Buey. Dans la nuit du 24 Août 1682, l'incendie embrasait la ville de Guillaumes. De la haute citadelle enveloppée de fumée, on voit les soldats accourir, aidant la population à noyer les flammes , à sauver vieillards et malades, transportant sur leur dos meubles et ballots de linge. On implora Notre-Dame de Buey, et une bonne partie de la ville fut épargnée.

Les consuls firent voeu, au nom de la population, d'aller tous les ans le 24 août en procession d'actions de grâces au sanctuaire de N.D. de Buey.

#### LA SOCIÉTÉ GUILLAUMOISE.

Elle comprenait la bourgeoisie mêlée à la petite noblesse, le clergé, un groupe important de notables des professions libérales (notaires, juges, greffiers, avocats et autres gens de basoche, médecins, régents de l'école), le corps des marchands, la corporation des artisans, enfin la masse des "meinagiers" qui exploitaient leurs terres, élevaient un petit troupeau. Dans les hameaux, il n'y avait que des "meinagiers" et quelques artisans. D'Hozier consigna dans son Grand Armorial de France, les blasons de quelques Guillaumoises : Joseph Bouety, vicaire, Louis Matty et Etienne Ollive bourgeois, Honoré Léoutaud, marchand, Marc Lyons, Jean Matty notaires.

Il y avait une douzaine de prêtres, chapelains : le prieur-curé de Guillaumes, deux secondaires ou vicaires, le prieur-curé de N.D. de Buey, des chapelains dont ceux des hameaux de St-Brès, Bouchanières, Barels. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les quartiers de Buey -les Roberts formaient encore une paroisse distincte, astreinte à la taxe synodale; elle fut réunie à la paroisse de Guillaumes au XVII<sup>e</sup> siècle; en 1663, messire Antoine Le Comte, prieur-curé de Guillaumes, a également le titre de prieur de N.D. de Bazieu" ( Buey).

Les commerçants devaient bien faire leurs affaires car ils figuraient comme créanciers du baron de Beuil : dame Yolande de Beuil emprunte à Henri MANDINE " merchant " 500 florins, le 4 octobre 1473 ; Georges Grimaldi demande caution de 1.300 florins à Pons Dominici le 22 avril 1505.

Les artisans qualifiés mestres comme les notaires et autres hommes de lois, étaient assez nombreux : fabre ( forgeron) fustier (menuisier) masson, bastier ( bourrelier) corturier, sartre (tailleur) sabatier, groulier (cordonnier) teysseur, tisserand. Le tailleur, le cordonnier travaillaient souvent à la journée chez leurs clients qui avaient la pièce de drap d'ostal, la toile ou achetaient un " cuir bovin ". En 3 ou 4 journées, l'artisan habillait ou chaussait la maisonnée ; il était nourri et payé d'une livre par jour.

Les médecins titrés " messire" les gens de loi, les marchands et les artisans formaient la "communauté des arts et métiers de la ville de Guillaumes " dont d'Hozier a reproduit le beau blason où se détache l'effigie de Saint Joseph, à côté du blason de la confrérie des Frères Pénitents Blancs.

Grâce à un lot de lettres privées écrites de 1560 à 1600 par les notaires Guibert, Barretti et autres notabilités du cru, on a des aperçus sur les occupations de la société guillaumoise de l'époque. Elle était instruite. On se passait les livres, les "almanacs" . Un certain Amici se piquait d'avoir son cabinet plein de livres qu'il prêtait volontiers. Un courrier à pied, pedon, apportait régulièrement les lettres de Nice, Villars, de Puget-Thénières d'Entrevaux.

( à suivre)

DE TOUT ..... UN PEU ....

- Il faut se méfier des ingénieurs, ça commence par la machine à coudre et ça finit par..... la bombe atomique.

Marcel PAGNOL

- Si les grands-parents de vos enfants sont déjà âgés, respectez leurs forces déclinantes, en ne leur imposant pas trop souvent la garde des "chers anges". - Pensez à remercier pour chaque petit service rendu. Ce qui vous paraît très naturel a peut-être demandé beaucoup d'efforts à une grand-mère rhumatisante ou fatiguée.

- Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit. Il faut en avoir assez pour s'abstenir d'en avoir trop.

(André MAUROIS)

- Si votre appartement ou votre maison est très bien chauffée, les fleurs coupées ont tendance à s'ouvrir très rapidement... et à faner de même. Vous prolongerez leur durée en cautérisant, au moyen d'une bougie, la base de la tige.

- Le vinaigre a plus d'une utilisation dans la maison ; ajouté à l'eau de cuisson des artichauts, il les empêche de noircir. l'eau de lavage des salades, tue insectes et parasites. l'eau de rinçage de votre shampoing, il donne du brillant à vos cheveux. Employé pur; il rendra de l'éclat à vos sanitaires mis à bouillir 10 minutes, il peut détartrer bouilloires et casseroles.

- Un héros, c'est celui qui fait ce qu'il peut !...

- Un jeune escargot en vacances, croise plusieurs limaces. il s'effarouche et s'écrie : "Ciel, un camp de nudistes!..."

- Pour dérouiller la semelle de votre fer à repasser, vous la frotterez énergiquement avec un tampon de coton hydrophile imbibé d'eau et de sel fin.

- Ce n'est pas aimer la vérité que de vouloir qu'elle soit flatteuse et agréable ; il faut en aimer les blessures et les épines.

- L'amitié est comme les vieux titres, la date la rend précieuse.  
( GOETHE )

- Ce n'est pas, parce qu'il y a des roses sur les rosiers, que l'oiseau s'y pose, c'est parce qu'il y a des pucerons !....  
( J RENARD )

- Il y a des sottises bien habillées, comme il y a des sots très bien vêtus.

Le bonheur cet oiseau qui se pose  
Je le tiens pour un jour dans ma main  
Mais sans cesse, je crains cette chose  
Demain !.... (Philippe GODET)

---

- Si vous avez les mains moites, frictionnez-les légèrement avec de l'alcool camphré. ( de temps en temps).

---

- Prie une fois avant de partir en guerre,  
- Prie deux fois avant de t'embarquer en mer,  
- Prie trois fois avant de te marier.  
( Proverbe chinois)

---

- Nous qui ne pouvions vivre ensemble; j'avais des défauts terribles et tu avais des qualités insupportables !....  
( André BIRABEAU)

---

- Ne regarde pas d'où tu viens, vois où tu vas...  
(BEAUMARCHAIS)

---

- Gardez vos citrons coupés ; il suffit pour celà de les plonger dans l'eau froide.

---

- Le don le plus précieux que l'homme puisse faire est le don de son coeur, parce qu'il n'a rien de plus précieux que lui-même.

---

- Une utilisation inattendue de l'aspirine, pour retirer une tâche de sang sur un chandail de laine. Faire dissoudre un cachet dans l'eau et imbiber la tâche avec cette solution.

---

- Si grand que ce soit votre désir d'ordre, ne touchez jamais aux papiers de votre mari. Prévoyez plutôt ( avec son accord...) un tiroir ou une étagère réservés à son désordre personnel.

---

- En ce monde, plus vous aimez, moins on vous aime...  
- La vie entière pourrait être comparée à un voyage où l'on rencontre sans cesse des difficultés nouvelles.  
- Ceux qui croient que l'amitié n'est pas une passion, ne la connaissent pas.  
( Charles NODIER)

---

- Le coeur a bien des places à offrir, mais il n'en a qu'une à donner)

---

- Dieu se fit homme soit,.... le Diable se fit femme !...  
( Victor HUGO)

---

- Un bonheur qui a passé par la jalousie est comme un visage qui a passé par la petite vérole, il reste grêlé.  
(Paul BOURGET)

---

## FESTIVITES DU MOIS DE JUILLET

---



Samedi 14 juillet et dimanche 15, des festivités se sont déroulées dans notre charmant village. Malgré la pluie, une foule nombreuse était venue à Guillaumes pendant ces deux journées.

Samedi soir, un grand bal populaire avait été prévu sur la place de la mairie, mais le mauvais temps obligea les membres du Comité des Fêtes à organisé celui-ci au Foyer Rural, où de nombreux danseurs ont pu s'amuser jusqu'à une heure tardive de la nuit, avec la participation de l'excellent orchestre "Atomic-Jazz".

Le lendemain dimanche, les groupes folkloriques du Portugal et de la Suisse étaient attendus dans notre Commune. A 11 h 30, les nombreux étaient les touristes, estivants et autochtones rassemblés sur la place pour assister au défilé que donnèrent ces deux formations.

Nous avons pu admirer le groupe suisse de yodleurs de la région de l'Alpstein dans leur magnifique costume de pâte, et le Groupe Portugais " Rancho Das Cantarinhas " de Buarcos (Figueira da Foz). C'est avec destérité et sérieux que ces deux groupes évoluaient sur la place.

Après le défilé, ils étaient accueillis au Foyer Rural où les membres du Comité des Fêtes et du Syndicat d'Initiative leur avait préparé un repas.

L'après-midi, la pluie les empêcha de défiler à nouveau, et c'est sur la scène du Foyer Rural qu'ils donnèrent un spectacle alterné, de très quhaute qualité.

Nous avons pu apprécier la musique et les chants suisses et portugais ainsi que l'habileté des danseuses portugaises portant sur leurs têtes une cruche de 10 kgs décorée avec goût.

Ce specaacle était d'une telle valeur et d'une telle beauté qu'il méritait d'être vu.

A la fin de la représentation, Monsieur le Maire remercia chaleureusement Monsieur GHIS, Directeur du Comité d'Organisation du Festival du Folklore International de Nice, ainsi que tous les participants des deux formations.

C'est sur un " Vive la France " prononcé par Monsieur Georges BRACOURT, Directeur du Groupe Portugais et sur une marseillaise interprétée par son groupe que s'est terminée cette magnifique journée.

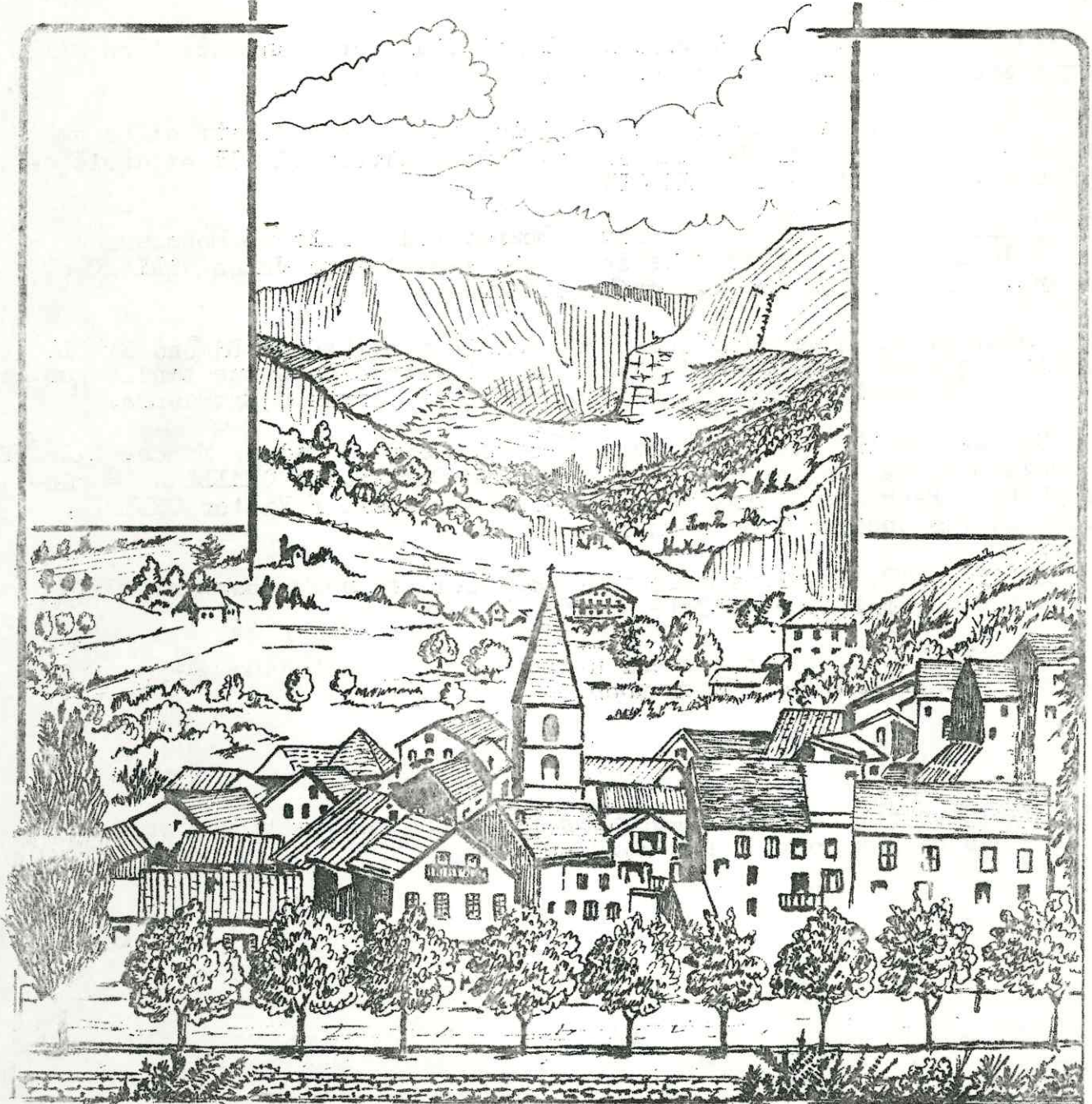
Malgré les difficultés financières et d'organisation que représente une telle manifestation à Guillaumes, nous espérons vivement la reconduire les années à venir, pour que la journée du Folklore International devienne dans notre Canton, une tradition.

#### PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE DE NOTRE - DAME

- Mardi 14 août - 21 h - Retraite aux flambeaux  
Embrassement du château  
Grand spectacle pyrotechnique  
Grand bal.
- Mercredi 15 août - 7 h - Aubades  
9 h - Procession à Notre-Dame de Buyei avec  
la participation des Sapeurs  
12 H - Apéritif d'honneur offert à la population.  
15 H - Bravade  
17 H et 21 h - Bal.
- Jeudi 16 août - Foire  
Concours de Boules  
17 H et 21 h - Grand Bal de clôture

Nombreux jeux et concours pendant toute la durée de la fête.

# LA VIE AU VILLAGE



## NAISSANCES

C'est avec plaisir que nous informons nos lecteurs et lectrices des naissances suivantes :

Nathalie, ALDAVE, premier enfant de Madame ALDAVE et de Monsieur, Exploitant Forestier installé à Guillaumes depuis peu.

Sandra SALICIS née le 10 mai, premier enfant au foyer de Monsieur Henri SALICIS, Plombier et de Madame SALICIS née Simone BAUDIN, Instituteur-trice.

Patricia SALICIS née à Nice le 31 mai fille de Monsieur Léon SALICIS, originaire de Saint-Brès, et de Madame, née MANDINE.

Sophie BENOIT née à Nice, le 20 juin, fille de Monsieur et Madame José BENOIT, petitefille de Monsieur et Madame Albert BENOIT et arrière-petite fille de Madame Anna BENOIT.

Gilles GRAILLE née le 23 Juin à Beausoleil, fils de Monsieur et Madame Jean GRAILLE, petit-fils de Monsieur et Madame Jules GRAILLE et arrière-petit fils de Madame Louise ROBERT.

Bruno NICOLAS, premier enfant de Monsieur et Madame Edmond NICOLAS, Rappelons que le père est originaire de Villetale de Sauze tandis que la maman née LIAUTAUD Janine est originaire de St Martin d'Entraunes.

Didier GASTAUD, deuxième enfant de Monsieur et Madame Marcel GASTAUD Le nouveau né est le petit-fils de Monsieur Constantin CHAILLAN, Gardeschampêtre à Péone et l'arrière petit fils de Monsieur Victor SALICIS, Président des Anciens Combattants de Péone.

David COSTE, deuxième enfant de Monsieur et Madame Bernard COSTE, originaire de Villeneuve d'Entraunes.

Pascal GINESY, quatrième enfant de Monsieur et Madame Arthur GINESY domiciliés à Villeneuve d'Entraunes.

Pour tous ces nouveaux nés, nous formulons nos meilleurs voeux et nous adressons nos compliments aux parents.

## M A R I A G E S

Le 23 Juin a eu lieu à Guillaumes le mariage de Monsieur Richard CAR et de Mademoiselle Gisèle GILLOUX.

Le jeune marié est originaire de Péone tandis que la jeune mariée qui est née à Guillaumes est la fille de Monsieur et Madame Daniel GILLOUX.

C'est le Maire qui a uni les jeunes époux tandis que le mariage religieux a été célébré en la Chapelle des Baumettes à Péone.

Une réunion champêtre réunissait durant l'après midi et durant la soirée la famille et les amis, autour d'un excellent buffet et d'un bon orchestre.

Le 30 juin, ont eu lieu à la Mairie de Guillaumes, fait exceptionnel, deux mariages.

Le premier unissait, Mademoiselle Anne-Marie BUA, à Monsieur Guy SALICIS né à Guillaumes.

Ce dernier est le fils de Monsieur Ernest SALICIS, Exploitant Agricole du Vallon des Cardenas à Saint Brès.

Parmi l'assistance, on notait la présence de Monsieur Charles GINESY Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le mariage religieux a été célébré par Monsieur l'Abbé DULIEUX, en la chapelle St Jean de St-Brès.

Un joyeux et bon repas a réuni l'assistance au restaurant DE LUCA.

Le deuxième mariage a uni Monsieur Raymond BAULEO et Mademoiselle Maria Fatima RODRIGUES-FERREIRA.

Le jeune marié est le fils de Monsieur et Madame Henri BAULEO, domiciliés à Guillaumes tandis que la jeune épouse est originaire du Portugal.

Le mariage religieux a été célébré en l'église de Guillaumes par Monsieur l'Abbé PROCACCI.

Ensuite, l'apéritif servi sur la place de Guillaumes devant le bar " Le Central" réunissait autour d'une table quelques amis et tout le cortège invité au mariage. On notait entr'autres, la présence du Maire et de Monsieur le Curé.

Cette journée s'est terminée à St Martin d'Entraunes à l'Hôtel de la Vallière dans une ambiance familiale de franche gaieté.

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mademoiselle Marie-Bernadette GEST avec Monsieur Michel BADOUX.

La jeune mariée a vécu longtemps à Guillaumes avec ses parents et ses frères et soeurs.

Le mariage a été célébré à l'Eglise St Claude de Tassin la Demi-Lune le 14 avril dernier.

A Levens, a eu lieu le mariage de Mademoiselle Brigitte BOYER avec Monsieur Marius BOTTIN.

La jeune mariée est la fille de Monsieur et Madame Dominique BOYER et la petite-fille de Madame Joséphine GRAILLE, doyenne de Guillaumes et la nièce de notre ami, Monsieur Raoul GRAILLE.

C'est Monsieur l'Abbé Jean-Baptiste MAUREL Curé-Doyen qui a célébré le mariage religieux en l'église paroissiale de Levens.

de PEONE, nous avons appris le mariage de Monsieur Gérard ROSSI avec Mademoiselle Michèle RAMON.

Rappelons que le jeune marié est le fils de Madame ROSSI, qui a vécu longtemps à Guillaumes avec son mari facteur et le frère de Madame Jean-Louis LAUGIER. Rappelons aussi que le jeune marié a longtemps fait partie de l'équipe de football de Guillaumes. Le mariage a été célébré à GARS.

Le 9 Juin à Saint -André de Nice a eu lieu le mariage de Monsieur Robert NICOLAS avec Mademoiselle Antonia RODA.

Le jeune marié est le fils de Monsieur et Madame Georges NICOLAS de Sauze.

A Nice, a eu lieu le mariage de Monsieur Emile GIOVANNESCHI avec Mademoiselle Liliane COSTA.

Le jeune marié est le petit-fils de César ROUBAUD qui réside à Entraunes.

Le 10 juin, a eu lieu à Valberg, le mariage de Monsieur Alain TUGLER, C R S détaché à Valberg avec Mademoiselle Denise ALEC, fille de Monsieur et Madame ALEC Hubert.

Le 23 Juin a eu lieu à Valberg le mariage de Monsieur Marcel CLARY et de Mademoiselle Danielle BELLEUDY.

L'époux est le fils de Monsieur et Madame Hubert CLARY, tandis que l'épouse est la fille de Monsieur François BELLEUDY.

A tous ces jeunes couples, nous adressons nos vœux très sincères de bonheur, de longue vie commune et de prospérité.

Nous venons d'apprendre le prochain mariage de Mademoiselle Millette GRAILLE, avec Monsieur Bernard FOLMER, Instituteur à Albertville.

Le mariage est prévu pour le 28 juillet. Il sera célébré à Albertville ce que nous regrettons.

Il est inutile de rappeler que Millette est la fille de Monsieur Jules GRAILLE, Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole et ancien Conseiller Municipal de Guillaumes.

Dès maintenant, c'est avec plaisir que nous adressons à ces fiancés, nos meilleurs vœux.

## D E C E S

Le 19 mai, Monsieur Eugène NIEL est mort à Nice à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 66 ans.

Le défunt originaire de Saint-Antonin vivait parmi nous depuis trois ans et il avait acquis toute la sympathie de la population de Guillaumes.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de Guillaumes par Monsieur l'Abbé PROCACCI et l'inhumation a eu lieu dans notre cimetière.

Nous adressons à son épouse et à ses enfants, l'expression de notre sympathie en cette douloureuse circonstance.

Nous avons appris avec émotion la mort survenue à Nice le 4 juillet de Monsieur Florentin TAXIL, âgé de 73ans.

C'est une figure bien connue de la population de Guillaumes où il était né et village dans lequel il a demeuré sa vie durant.

Nous présentons à ses deux filles Madame GIAUFFRET et Madame CONZETTI cruellement touchées par ce deuil, nos très sincères condoléances.

C'est avec tristesse que nous avons appris la mort de Monsieur Pierre GENIN, survenue à Nice le 27 avril à l'âge de 81 ans.

Le défunt, ingénieur à l'Ecole Centrale avait exercé sa profession à Carpentras. Il était marié à une fille de Monsieur Joseph LONG, Ancien Maire de Guillaumes. C'était un proche parent de Monsieur Jules LONG et de Mesdemoiselles Anna et Antonia LONG.

A son épouse, à ses enfants et à toute sa famille, nous adressons nos très sincères condoléances.

Nous tenons à signaler la mort accidentelle survenue le 7 juin, à l'âge de 19 ans, de André GINOUVES, qui affecte particulièrement la famille de Monsieur et Madame Ernest PONS.

Le jeune défunt était l'arrière petit-fils de Madame Rose ASTIER et le petit-fils de Madame Marcelle GINOUVES.

Acette famille éprouvée, nous tenons à apporter notre témoignage de vive sympathie.

La population de Guillaumes a appris avec surprise et tristesse la mort subite de l'Adjudant Hippolyte CHAMP survenue à Digne le 14 juin à l'âge de 52 ans.

A la tête de la Brigade de Guillaumes, il avait su faire apprécier de la population ses qualités de coeur et d'équité.

Il nous avait quitté, il y a quatre ans à la suite de sa promotion au grade d'Adjudant et de sa mutation à Digne. Il avait conservé un bon souvenir de Guillaumes et il lui arrivait quelquefois de nous rendre visite avec son épouse.

Nous prions celle-ci de bien vouloir accepter le témoignage de toute notre sympathie dans cette épreuve cruelle.

Nous avons appris avec tristesse et regret le décès de Madame Marie-Louise RIBOTY, survenu à l'âge de 87 ans.

La défunte a longtemps vécu à Guillaumes avec son mari qui exerçait la profession de menuisier-ébéniste.

L'inhumation a eu lieu à Annot.

Nous avons appris le décès de Monsieur Jean-François SPIGOLIS, survenu le 24 avril à l'âge de 81 ans.

Directeur honoraire d'école, le défunt s'était distingué durant les deux dernières guerres.

Signalons qu'il était le beau-père de Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes, à qui nous exprimons nos très sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de Madame Veuve Casimir RAVEL, à l'âge de 83 ans.

La défunte était la mère de Madame Aimé COSTE et de Monsieur Louis RAVEL, auxquels nous adressons nos condoléances émues.

De Daluis, nous apprenons la mort de Madame MURRIS Gratien née COTTON et native de Daluis.

Elle était la tante de Monsieur et Madame Louis D'ALESSANDRI à qui nous adressons nos sincères condoléances.

A Sauze, est survenu le décès de Madame BOYER Rosalie, à l'âge de 77 ans.

La défunte était la mère de Madame VIDAL et de Monsieur Rosin BOYER auxquels nous présentons nos sincères condoléances.

A Péone est survenu le décès de Monsieur Robert VAN NUVEL à l'âge de 70 ans.

A toutes les personnes atteintes par ce deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

A Péone, est survenu accidentellement à l'âge de 63 ans, le décès de Monsieur Honoré Louis BELLIEUD.

Le défunt était le père de Mademoiselle Monique BELLIEUD et de Madame Elie DONADEY, à qui nous adressons nos sincères condoléances ainsi qu'à son épouse et à son père.

La Commune de Villeneuve d'Entraunes a perdu sa doyenne.

Eneffet, Madame Veuve ARNAUD née Emilie RAYNAUD est décédée à l'âge de 89 ans.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière d'Enaux.

A ses enfants, petits-enfants et à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

=====

## D I S T I N C T I O N S

C'est avec plaisir que nous avons appris que Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes venait de décerner la Médaille d'Honneur Départementale et Communale à Messieurs Ernest PONS et Marius RANCUREL, Conseillers Municipaux de Guillaumes.

Cette distinction leur a été remise en raison des services rendus à la Commune pendant toute la durée de leur mandat municipal qui maintenant s'élève à 26 ans.

Nous sommes très heureux que Monsieur le Préfet ait bien voulu reconnaître les mérites des deux récipiendaires auxquels la Tribune de Guillaumes tient à ajouter l'expression de toute sa sympathie et de toute son affection en cette circonstance heureuse et méritée.

## D E P A R T

A la Brigade de Guillaumes, nous avons le regret d'enregistrer le départ de Monsieur BALTHAZART.

Nous souhaitons vivement que Monsieur et Madame BALTHAZART soient satisfaits de leur nouvelle affectation à Beaumont de Lomagne (Tarn et Garonne).

## B I E N V E N U E

C'est avec plaisir que nous avons appris le retour à Guillaumes de Monsieur et Madame Francis RAVEL, ancien commerçant à Nice.

Monsieur Francis FAVEL, natif de Guillaumes ainsi que son épouse a été adjoint au Maire de Guillaumes de 1945 à 1947 et ensuite membre du Conseil Municipal.

Nous saluons ce retour avec satisfaction et en espérant que, dans le passé, Monsieur Francis RAVEL servira notre Communauté.

## E X A M E N S E T C O N C O U R S

Nous sommes en mesure d'annoncer quelques résultats qui ont été portés à notre connaissance.

Entrée en sixième : Corinne BORELLI - Etienne ROUBIN.

C.E.P. - Philippe GENIN - Yves PAYAN.

B.E.P.C - Nicole BAUDIN - Pierre BLANCHER - Hélène CLENCHARD -  
Josiane DAOLINA - Noëlle DAVID - Béatrice GENIN - Philippe PAYAN -  
Jean-Paul MANDINE - Jean Luc RAYNAUD - Patricia ROCCHI - Charles  
SALVINI.

C.A.P de Menuisier - Robert GILLOUX

C.A.P de MécanicienMonteur Michel BAUDOIN - Denis MAUNIER.

C.A.P de serrurier - Michel RIMAURO.

B.E.P de mécanicien monteur : Denis MAUNIER.

BACCALAUREAT

Christine CANICIO - Christine VEUX ( Bac A)

Hervé DAL ZOTTO - Gérard PAZZI ( Bac C)

D.U.E.S : Jean -Luc BAUDIN  
Concours d'assistant technique.

Monsieur Bernard GRAILLE a été reçu brillamment à ce concours qui lui ouvre une porte intéressante pour sa situation professionnelle.

D O N S

Monsieur Bernard GRAILLE à l'occasion de son mariage a fait don d'une somme de 50 frs au Bureau d'Aide Sociale.

Monsieur Daniel GILLOUX , à l'occasion du mariage de sa fille Gisèle a fait don de 50 frs à la Caisse des Ecoles et Monsieur Nicolas CAR à l'occasion du mariage de son fils a fait don de 50 frs au bureau d'Aide Sociale.

A tous ces généreux donateurs, nous adressons nos très sincères remerciements.

Dons au Corps des Sapeurs-Pompiers de Guillaumes.

Nous tenons à signaler qu'à la suite du récent feu de forêt de la Ribière, un don en argent a été fait au corps des Sapeurs-Pompiers par Mesdames Julien RAVEL et Marius ROBERT, don qui s'est élevé à la somme de 100 frs par donateur.

Le Corps des Sapeurs Pompiers nous charge de leur adresser leurs remerciements.

N° 45 - JUILLET 1973

Abonnement : 10 frs

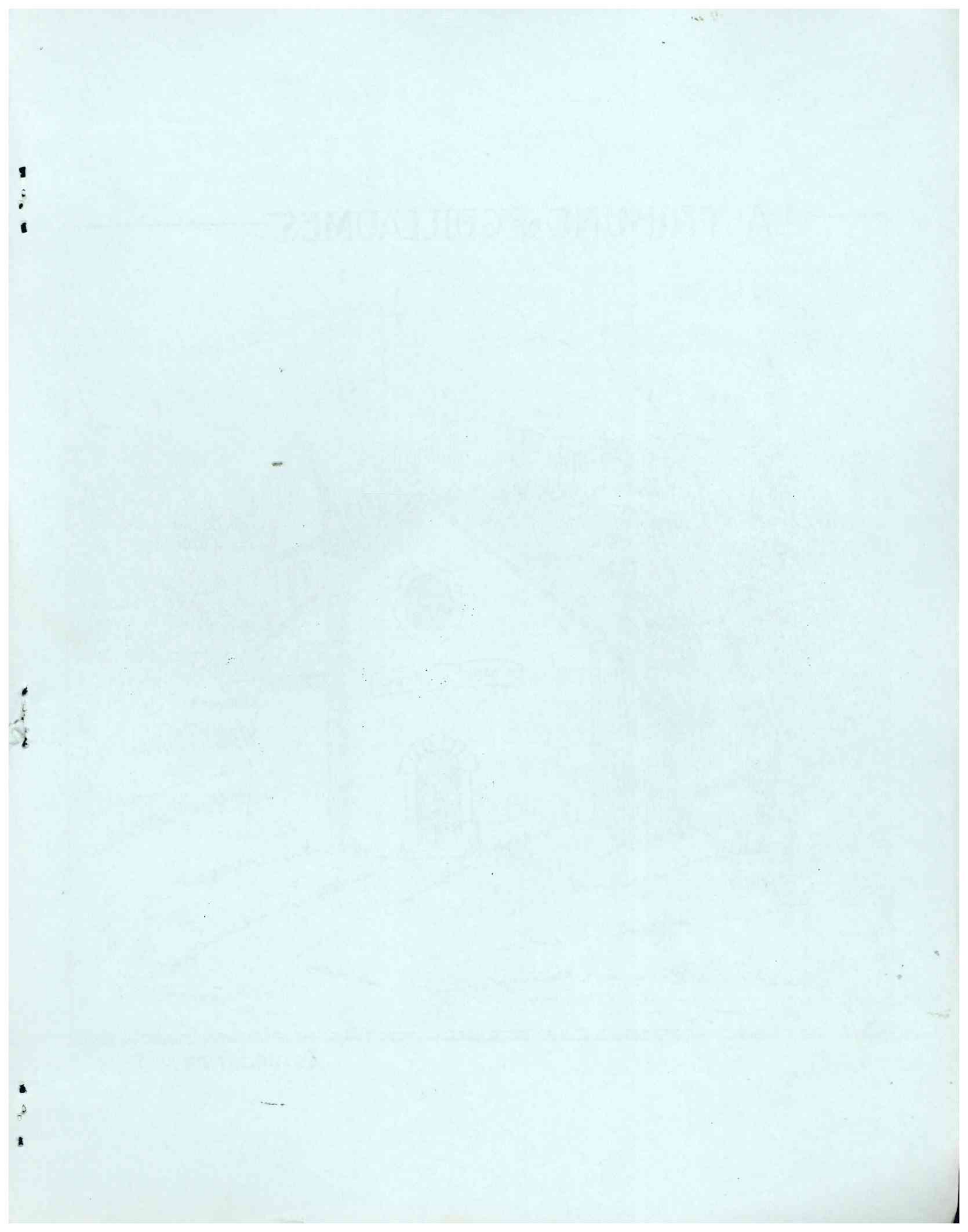
Perception de GUILLAUMES  
C.C.P. MARSEILLE 9040-18

Paraissant au cours

du premier trimestre  
deuxième trimestre

troisième trimestre

quatrième trimestre.



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



AUTORISATION N° 53119